

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2017**

Résumé : La politique départementale d'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), dans toutes ses composantes (de l'allocation rSa à l'accompagnement des allocataires), est le premier poste budgétaire de la solidarité. Tenant compte de son impact prépondérant, la collectivité s'est engagée à activer un ensemble de leviers :

- appliquer le « juste droit »,
- renforcer les dispositifs d'accompagnement et initier des expérimentations mobilisant les acteurs d'un territoire en mettant l'accent sur le pouvoir d'agir citoyen,
- prendre ses responsabilités par des actions novatrices, plaçant le bénéficiaire du rSa dans un cercle vertueux par le biais du projet rSa & bénévolat, comme porte vers le changement et le retour à l'emploi.

Les référents, chargés d'accompagner au plus près les bénéficiaires du rSa, sont - aux côtés des professionnels du Département- des acteurs majeurs de l'activation de ces différents leviers. Ils sont financés dans le cadre de la politique départementale, objet du présent rapport. En 2016, ils ont assuré l'accompagnement de 10 500 bénéficiaires du rSa, dans les différents dispositifs d'insertion ainsi subventionnés, en tenant compte de leurs difficultés, sociales (logement, santé...) et professionnelles (accès à l'emploi, mobilité, niveau de qualification...), sur l'ensemble du territoire haut-rhinois par 61 structures contribuant à cette dynamique. Cette politique mobilise autant d'actions génératrices de sorties réussies (40,6 % de retour à l'emploi ou à la formation qualifiante).

En outre, malgré un contexte socio-économique tendu, ces leviers ont porté leurs fruits en 2016. Ainsi, pour la première fois depuis la mise en œuvre du rSa en 2009, on note une baisse de 8,5 % du nombre de foyers bénéficiaires du rSa entre janvier (20 200) et décembre 2016 (18 471).

Pour 2017, l'attribution des subventions a été guidée par la nécessaire maîtrise budgétaire des actions tout en préservant un niveau d'intervention élevé. La

politique départementale d'insertion se doit d'être efficace et en capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins des publics, qu'ils soient isolés socialement ou les plus proches de l'emploi. Son évaluation est prévue au cours de l'année 2017, dans l'objectif de réajuster ses modes d'intervention et de permettre les évolutions de cette politique à forts enjeux.

Le présent rapport a pour objet de valider un montant de dépenses de 3 954 904 € ainsi que les conventions et avenants afférents.

Le Département, chef de file de l'insertion, s'attache à activer l'ensemble des leviers concourant à l'insertion des bénéficiaires du rSa, dans le cadre de ses missions obligatoires et légales mais dont les modalités et les montants dévolus sont laissés à son appréciation.

Depuis 2007, la politique départementale d'insertion est mise en œuvre via un appel à projets annuel, publié chaque automne sur le site Internet du Conseil départemental du Haut-Rhin. Il permet la mobilisation des crédits destinés à réaliser des actions en faveur des bénéficiaires du rSa, ainsi que la sollicitation des fonds européens (FSE) en faveur du retour à l'emploi ou la formation de ce public.

Pour 2017, dans l'attente des résultats et préconisations de l'évaluation de la politique départementale d'insertion, les axes d'intervention ont été reconduits. Ils sont orientés prioritairement vers des actions portant directement sur l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), effectué par des référents uniques qui les suivent tout au long de leur parcours d'insertion et lors des périodes de reprise d'emploi. Les items sont les suivants :

1. Accompagnement social
2. Accompagnement des publics à fort risque d'exclusion
3. Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF)
4. Appui à l'Entreprenariat Individuel (AEI)
5. Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE)
6. Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Nouveauté cette année, les référents sont chargés de faciliter la mise en œuvre du dispositif rSa & bénévolat. Il leur est aussi demandé de sécuriser l'entrée et le maintien dans les parcours de formation des bénéficiaires du rSa, propices au retour ultérieur à l'emploi.

En parallèle, la collectivité s'attèle à un travail partenarial fort avec Pôle emploi et avec la Région afin d'optimiser les offres de service respectives et adaptées au public bénéficiaire du rSa (formation, préparation à l'emploi, ...).

1. Points clés du bilan 2016

Sur la base des bilans d'activités transmis annuellement par chaque structure conventionnée dans le cadre de l'appel à projets, il est possible d'établir les résultats suivants. Ils sont satisfaisants au regard de la situation économique et des problématiques des bénéficiaires du rSa (santé, logement, famille, mobilité, qualification, etc.). Ce sont précisément 10 527 accompagnements qui ont été réalisés en 2016 et globalement, il est relevé un taux de sorties positives de 40,6 %.

L'offre d'accompagnement des allocataires du rSa est structurée pour tenir compte des difficultés et spécificités de chaque public. En conséquence, les durées moyennes de suivi varient, les accompagnements sociaux nécessitant naturellement plus de temps. Les taux de sorties témoignent également de ces différences.

On entend par sortie positive, une sortie du dispositif rSa qui se traduit par 4 mois sans droit suite à une reprise d'emploi (CDI, CDD et intérim), une création d'entreprise immatriculée ou une formation qualifiante rémunérée.

Items	Nb accompl ^{ts} réalisés	Taux de sorties	Durée moyenne accompl ^{ts}
Accompagnement social et des publics à fort risque d'exclusion	3183	20 %	25 mois
Accompagnement socioprofessionnel = Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF)	2952	38 %	18 mois
Accompagnement professionnel = Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) et Appui à l'Entreprenariat Individuel (AEI)	2837	43 %	11 mois
Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	1555	66 %	12 mois

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont un rôle essentiel dans la mesure où elles offrent aux bénéficiaires du rSa, notamment, une mise en situation de travail réelle et leur permettent de sortir du dispositif tout en préparant leur insertion professionnelle dans l'emploi classique.

2. Les structures et actions retenues dans le cadre de l'instruction des réponses à l'appel à projets 2017

A l'issue d'un travail d'analyse rigoureux, il est proposé de retenir 81 actions et 61 structures pour **3 837 404 €**, respectant l'enveloppe allouée, selon le détail présenté dans les tableaux annexés.

A noter que lors de la Commission permanente du 20 janvier 2017, deux structures majeures de la politique départementale ont bénéficié d'un premier versement de leur subvention 2017, dans le cadre de l'exécution anticipée du budget primitif, correspondant à 30 % de la subvention attribuée en 2016, pour un montant total de 346 837 €.

Au titre de la programmation FSE 2014-2020, qui a vocation à soutenir uniquement les actions d'accompagnement des bénéficiaires du rSa à l'emploi, 5 structures ont sollicité un cofinancement FSE et y sont éligibles : CIAREM, Contact Plus, Aléos, Réagir et CIDFF sur les items Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF), Appui à l'Entreprenariat Individuel (AEI) et Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE). Ces subventions feront l'objet d'un passage en Commission permanente du 7 juillet 2017, le FSE apportant une véritable plus-value en optimisant la politique d'insertion.

Les subventions ainsi présentées dans ce rapport concernent uniquement la part départementale du financement et le nombre d'accompagnements afférents. Elles feront l'objet de compléments financiers FSE ultérieurement proposés à validation.

a. Critères d'instruction

Les propositions de subventions 2017 se basent sur l'appel à projets annuel, respectent le cadre du Budget prévisionnel 2017 et sont guidées par les principes suivants :

- Continuité par rapport à l'année précédente, en tenant compte des bilans réalisés par les opérateurs, de la gestion opérée et des éventuels dysfonctionnements constatés et recadrés.
- Analyse et étude des services insertion en étroite collaboration pour une prise en compte des besoins évolutifs des territoires eu égard à la spécificité des allocataires rSa.
- Couverture territoriale de l'offre d'insertion et ajustement des subventions en conséquence.
- Stabilisation des subventions aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sur la base des montants des deux dernières années, dans l'attente de l'évaluation de la politique d'insertion.

En conséquence (sachant que deux structures ont bénéficié de subventions anticipées votées par la Commission Permanente du 20 janvier 2017), il s'agit aujourd'hui pour 2017 de retenir les interventions suivantes :

- **l'accompagnement social et des publics à fort risque d'exclusion** via 8 structures porteuses pour un montant de **930 813 €** (cf. Annexe 1 tableau 1 / Annexe 2 tableau 1 / Annexe 3 tableau 1)
- **la Préparation à l'Emploi et à la Formation (PEF)** via 12 structures porteuses pour un montant de **843 441 €** (cf. Annexe 1 tableau 2 / Annexe 2 tableau 2)
- **l'Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE)** via 5 structures porteuses pour un montant de **431 569 €** (cf. Annexe 1 tableau 3 / Annexe 2 tableau 3)
- **l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI)** via 6 structures porteuses pour un montant de **201 016 €** (cf. Annexe 1 tableau 4 / Annexe 2 tableau 4)
- **les actions spécifiques sur les territoires prioritaires de la Politique de la ville via 2 structures porteuses** pour un montant de **80 000 €**(cf. Annexe 1 tableau 5)
- **l'encadrement et l'activité de 41 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)** pour un montant de **1 350 565 €** (cf. Annexe 1 tableau 6, Annexe 3 tableau 3)

Des tableaux détaillant les subventions aux structures pour chaque type d'intervention, sont annexés au présent rapport, pour un montant total de **3 837 404 €**, (3 757 404 € sur les crédits d'insertion et 80 000 € au titre de la Politique de la Ville).

b. Actions non retenues

Compte tenu des critères qui ont présidé à l'instruction des demandes de subvention, et conformément à l'avis rendu par la 10^{ème} commission réunie le 24 mars 2017, les actions suivantes n'ont pas été retenues dans le cadre de l'appel à projets 2017 :

Sur l'item Accompagnement Social

- ASTI (3 000 €), le projet sera pris en charge dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux projets CTSA.

Sur l'item Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) :

- Ocito TT (27 000 €)
- Contact Plus et Inser emploi (18 200 €)

Ces projets ne sont pas retenus eu égard à des actions similaires déjà expérimentées antérieurement et non concluantes.

3. Actions complémentaires à l'appel à projets 2017

a. Au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité

Il est proposé de poursuivre le partenariat initié depuis 2007 avec l'association ALSA, au titre de la prise en charge d'un public spécifique handicapé en maintenant l'aide

départementale à **67 500 €**, à la même hauteur qu'en 2016. Elle permet le financement d'un poste de travailleur social à temps plein et d'une quote-part de 20 % d'un poste de cadre qui s'avère nécessaire à la pérennisation de l'action de l'association. Une convention unique au titre de l'insertion et de l'autonomie est ainsi jointe au présent rapport.

b. Soutien du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique

Depuis 2007, le Conseil départemental du Haut-Rhin participe au Programme régional de professionnalisation des salariés en parcours d'insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Économique qui vise la qualification professionnelle de ces salariés majoritairement bénéficiaires du rSa, cette montée en compétences est facilitatrice d'une meilleure insertion.

Le Département du Haut-Rhin poursuit en 2017 l'abondement de ce fonds, géré par l'URSIEA, à hauteur de **50 000 €**. Une convention est aussi jointe au présent rapport.

En conclusion, il est proposé au titre de l'année 2017 :

- d'accorder aux structures figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions sur la base de la convention-type jointe au présent rapport ;
- d'accorder aux structures CIAREM et Contact Plus figurant dans le tableau joint en annexe 2, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les avenants afférents à ces subventions joints au présent rapport ;
- d'accorder aux structures ALSA, RESI et URSIEA figurant dans le tableau joint en annexe 3, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions jointes au présent rapport.

Le montant des subventions s'élève à **3 954 904 €**, soit **3 757 404 €** sur les crédits d'insertion, **80 000 €** au titre de la Politique de la Ville, **50 000 €** au titre du plan régional de formation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et **67 500 €** au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 473 161 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement)
- 265 043 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement -Ville de Mulhouse)
- 19 200 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue)

- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Politique de la Ville)
- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Formation)
- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

La 10^{ème} commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24 mars 2017.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN